

**vous avez dit ...**

# **pédagogie**

**CHOISIR UNE ECOLE ALTERNATIVE  
EN SUISSE ROMANDE**

**Philippe ROVERO**

Avec la collaboration de  
**Pierre MARC**

**n° 12  
juin 1987**

**UNIVERSITE DE NEUCHATEL**

**SÉMINAIRE DE PÉDAGOGIE  
CLOS-BROCHET 30  
2000 NEUCHATEL**

V O U S   A V E Z   D I T   . . .

P E D A G O G I E

CHOISIR UNE ECOLE ALTERNATIVE  
EN SUISSE ROMANDE

Philippe ROVERO

Avec la collaboration de  
Pierre MARC

n° 12  
juin 1987

U N I V E R S I T E   D E   N E U C H A T E L

SEMINAIRE DES SCIENCES DE L'EDUCATION  
2 quai Robert-Comtesse 2000 Neuchâtel  
tél (038) 21 31 81

**Parfois, ce qui est petit est joli**

Il n'est probablement aucune autre variable que la taille qui mette aussi clairement et vivement en évidence aux yeux de l'investigateur le problème de l'être vivant. L'éléphant est affligé de problèmes liés à sa grande taille et la souris de problèmes liés à sa petite. Mais, pour chacun d'entre eux, il existe une taille optimale : l'éléphant ne se trouverait pas mieux d'être beaucoup plus petit, pas plus que la souris ne serait soulagée d'être beaucoup plus grosse. On peut dire que chacun est "dépendant" de la taille qui est la sienne.

Gregory Bateson  
Vers une écologie de l'esprit

(...) Tu vois bien, me dit alors ma compagne, en ramassant une des pierres brillantes qui gisaient sous nos pieds, tu vois bien que ce massif de montagne creusé en cirque est tout pareil à ce caillou évidé par le milieu. Que l'un soit petit et l'autre immense, la différence n'est guère appréciable dans l'étendue sans bornes de la création. Chaque joyau de ce vaste écrin a sa valeur sans rivale, et l'esprit qui ne peut associer dans son amour le grain de sable à l'étoile est un esprit infirme, ou faussé par la trompeuse notion du réel.

George Sand  
Laura, voyage dans un cristal

## TABLE DES MATIERES

Remerciements	4
Avertissement	5
Introduction	6
<b>I - Présentation des fiches signalétiques</b>	<b>7</b>
<b>II - Fiches signalétiques</b>	<b>8</b>
Ecole de Bouleyres	8
Ecole Active de Chêne-Bourg	9
Ecole Active Barigoule	10
Ecole Autogérée	11
Ecoles Montessori de Genève	12
Ecole Moderne	13
Ecole Active de la Grande Ourse	14
Ecole Alternative L'Espace du Loup	15
Ecole des Nouveaux Buissonnets	16
Ecole Rudolf Steiner de Lausanne	18
<b>III - Réflexions et commentaires à partir des fiches</b>	<b>19</b>
A) A propos des buts	19
B) Quelques conséquences du choix des finalités...	27
-...sur les méthodes employées	27
-...sur le fonctionnement scolaire	28
-...et sur l'histoire des écoles alternatives	30
<b>Conclusion</b>	<b>31</b>
<b>Annexes</b>	<b>34</b>
Nombres d'élèves qui suivent une école privée	34
Petit glossaire des courants alternatifs	35
Quelques références	36
Adresses des écoles alternatives de Suisse romande	37
Quelques lois relatives aux buts des écoles romandes	38
(Vous avez dit... pédagogie	40)

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement les différentes personnes qui m'ont permis de réaliser ce travail. Il s'agit tout d'abord de C. Perret et de J.-M. Fragnière, conseillers en orientation, qui sont à l'origine de mon travail puisqu'ils m'ont mandaté pour effectuer une recherche sur ce thème. Puis de P. Birbaumer, du secrétariat romand de l'ASOSP, qui a sollicité patiemment la rédaction de cet article.

Ma cordiale reconnaissance va aussi aux différents représentants des écoles alternatives qui ont accepté volontiers de me renseigner sur leurs écoles et de me transmettre différents documents à leur sujet.

Je veux remercier également J. Degen, secrétaire du Séminaire des sciences de l'éducation, qui a transcrit et mis en page une partie de mes notes.

Enfin ma reconnaissance va à P. Marc, professeur des Sciences de l'éducation, qui a bien voulu relire et discuter mon texte. Il a aussi grandement collaboré à l'élaboration et à l'écriture de la troisième partie, celle des commentaires, ce qui me fut très précieux.

Philippe Rovero

## AVERTISSEMENT

Cette brochure est issue d'une recherche effectuée à la demande des responsables romands pour le perfectionnement des conseillers en Orientation scolaire (1). Ces derniers souhaitaient apporter à leurs collègues une information actuelle sur les écoles dites alternatives de Suisse romande.

L'étude que j'ai effectuée sur ce thème durant les mois d'octobre et novembre 1986 a débouché sur une journée d'information destinée aux conseillers d'orientation romands. La trame de cette journée constitue dans ses grandes lignes le contenu de cet article.

Si à l'origine ce texte s'adresse d'abord à des conseillers en orientation, il me semble qu'il s'adresse également à d'autres personnes qui s'intéressent à la problématique des écoles alternatives en Suisse romande. Je pense, en particulier, aux parents d'élèves qui ne connaissent pas les possibilités alternatives offertes par leur région, aux enseignants qui désirent s'informer sur d'autres méthodes pédagogiques pratiquées par certaines écoles privées, enfin aux chercheurs et étudiants qui sont à la recherche de données concrètes sur ce type d'école.

(1) Les conseillers en orientation suisses sont regroupés sous deux associations, l'ASOSP et l'ARCOSP. Issue de ces dernières, une commission permanente pour la formation continue et le perfectionnement organise plusieurs journées par année de formation destinées à ses membres.

## INTRODUCTION

Un constat des conseillers en orientation : le nombre des questions et des demandes d'orientation de la part de parents d'élèves à propos des écoles alternatives augmente depuis quelques mois.

L'une des premières démarches effectuées pour initier cette étude a été de vérifier si ce constat correspondait à un accroissement des effectifs des écoles privées. Vous trouverez en annexe, issus des chiffres fournis par l'Office fédéral de la statistique à Berne, les pourcentages des élèves fréquentant une école privée en 1978, 1981 et 1986, ceci pour la confédération et pour les cantons romands. Au vu de ces données, il semble bien que le nombre des élèves placés en école privée soit en légère augmentation ces dernières années en Suisse (on peut noter entre 1981 et 1986 une progression de 0,38 % pour le degré primaire et de 0,39 % pour le secondaire). Par contre, les situations sont diverses pour les différents cantons : ainsi les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Valais ont des effectifs d'élèves en classes privées en légère diminution alors que la tendance est inverse pour les cantons de Vaud, Jura et Genève (relevons surtout pour les deux derniers cantons cités une progression des élèves "privés" d'environ 2 %). Il faut toutefois observer que les données avancées par l'Office fédéral de la statistique ne permettent pas de distinguer les élèves des écoles privées et alternatives de l'ensemble des élèves des écoles privées. Une recherche dans les différents cantons devrait être conduite à ce sujet.

Cette observation pose la question de la définition d'une école alternative par rapport à une autre école privée ou publique, ainsi que celle des critères que j'ai retenus pour sélectionner les écoles présentées plus loin. Pour moi, une école alternative se définit et se différencie de l'école publique et des autres écoles privées dans la mesure où elle offre ou, plus précisément, prétend offrir à ses élèves une philosophie pédagogique différente et/ou un fonctionnement alternatif. J'ai, en définitive, retenu pour cette étude toutes les écoles présentant l'un au moins de ces deux critères, toute école que j'ai pu connaître (1) et déclarant être alternative sur l'un ou l'autre de ces aspects.

Cet article présente dans une première partie les fiches signalétiques des écoles alternatives retenues et la façon dont elles sont organisées.

La deuxième partie est constituée de dix fiches décrivant ces écoles.

Suit une troisième partie qui présente quelques réflexions et commentaires sur ce qu'offrent l'école publique et les écoles alternatives.

(1) J'ai constitué une liste d'écoles alternatives de Suisse romande qui ne prétend pas être exhaustive. Je l'ai établie à partir d'indications fournies par M. M. Naef (cf. réf.) qui va publier prochainement un annuaire suisse sur la question, en consultant un dossier établi par l'IRD (cf. réf.), enfin grâce à différents contacts auprès de ces écoles.

Sont également consignés à la fin de cet opuscule, en annexe, outre les données statistiques déjà mentionnées, des références sur le thème des écoles alternatives, un petit glossaire définissant les divers courants alternatifs desquels se réclame la plupart des écoles présentées, un répertoire alphabétique des écoles alternatives de Suisse romande et les articles de loi des cantons romands concernant les finalités de l'école.

## I - Présentation des fiches signalétiques

Les informations contenues sur les fiches signalétiques des écoles choisies proviennent pour l'essentiel des documents, prospectus, bulletins d'information qui sont généralement distribués au public et destinés plus spécialement aux parents des futurs élèves de ces écoles. Par ailleurs, ces informations ont été complétées grâce à des contacts personnels avec divers représentants des écoles alternatives (1), par des entretiens téléphoniques et par le visionnement de cassettes vidéo que certaines écoles ont réalisées ou fait réaliser pour se présenter à des tiers (cf. réf.).

J'ai organisé pour chaque école le matériel ainsi recueilli par canton en quatre rubriques.

1. Les buts, ceux qui apparaissent nettement et ceux qui transparaissent des textes de présentation; ceux-ci indiquent les intentions, la philosophie pédagogique de base des écoles et les visées spécifiques que les pédagogues déclarent vouloir faire atteindre à leurs élèves.
2. Les méthodes employées pour atteindre ces buts. Sont spécifiés aussi, s'il y a lieu, le courant pédagogique auquel se réfère l'école et les moyens retenus qui en découlent.
3. Le fonctionnement, soit la manière dont est organisée, structurée, gérée l'école.  
Vous trouverez également sous cette rubrique des informations quant au système d'évaluation et d'orientation en vigueur, sur la répartition des élèves en niveaux, degrés, groupes, classes, etc., sur le nombre des élèves et des enseignants, sur le rôle que jouent les parents des élèves au sein de l'école, enfin sur l'écolage demandé.
4. L'historique bref de l'école.

En tout, j'ai réuni dix neuf adresses d'écoles alternatives en Suisse romande et seules dix d'entre elles ont fait l'objet d'une fiche signalétique. J'ai choisi, en effet, de ne présenter qu'une seule école Montessori sur les six signalées et une école Rudolf Steiner sur les cinq mentionnées.

(1) Lors de la journée de présentation de cette étude, des représentants des écoles alternatives de Bouleyres (Broc), de l'école Rudolf Steiner (Lausanne) et de l'Espace du Loup (Savagnier) ont été invités à présenter leur école. Il s'agissait respectivement de M. Zahnd, de M. Raymond et de Mme Boulianne.

## II - Fiches signalétiques

## CANTON DE FRIBOURG

### 1. Ecole de Bouleyres :

Coopérative, 1636 Broc, contact : J. Zahnd, 029) 6 16 05.

1. Buts : apprendre par des méthodes actives à acquérir des connaissances, savoir s'en servir et les faire valoir, apprendre à évaluer, à négocier, à décider, à travailler, à vivre ensemble.

2. Méthode : méthodes de la pédagogie active, c'est-à-dire qui favorisent :

- des travaux d'expression (artistiques, manuels) des élèves
- des apprentissages dont la démarche est analytique
- une communication interpersonnelle

et qui proposent :

- l'alternance du travail de groupe et individuel d'élèves
- une structure participative (cf. autogestion) des élèves à leur formation
- un système d'évaluation et de tests (avec la participation des parents) en lieu et place des notes.

3. Fonctionnement :

- un groupe-classe primaire de 5ème et 6ème
- un groupe-classe secondaire qui comprend :
  - a) une 7ème de section générale
  - b) une 8ème et 9ème de section générale avec options anglais-sciences, mathématiques, branches commerciales
  - c) une 9ème sans option, mais avec des stages préprofessionnels
- l'école offre quinze places en internat (dès douze ans) et vingt-cinq en externat. Actuellement, elle compte en tout vingt élèves
- l'équipe pédagogique est constituée de deux enseignants à plein temps, trois enseignants à mi-temps, un intervenant extérieur pour quelques heures ponctuelles, trois éducateurs pour l'internat
- pour être admis à l'école, le candidat doit faire un stage de une à deux semaines. L'équipe pédagogique discute ensuite de la candidature et l'un des animateurs rencontre les parents et l'élève pour prendre une décision finale
- les élèves qui ont des difficultés scolaires peuvent être admis, mais pas ceux qui relèvent de classes spéciales ou de développement
- l'équipe pédagogique est formée d'éducateurs et d'enseignants
- les parents peuvent prendre une part active au sein de l'école
- écolage : pour un élève en internat, il est demandé 15000.-/an, pour un externe 7000.-/an. Ces prix peuvent être négociés en fonction de la situation économique de la famille.

4. Historique :

- 1972, création de l'école autogérée de Bouleyres à partir de la communauté religieuse de la Salette
- 1976, mise en place du groupe-classe des élèves de quinze à dix-sept ans
- 1986, création d'une coopérative chargée de gérer l'école.

### 2. Jardin d'enfants Rudolf Steiner de Fribourg :

Rosiers 4, 1700 Fribourg, 037) 26 27 58.

### 3. Ecole Active de Chêne-Bourg :

CANTON DE GENEVE

16bis, av. Petit Senn, 1225 Chêne-Bourg, 022) 49 93 33.

#### 1. Buts :

- offrir à l'élève des situations le plaçant au centre de tous les apprentissages fondamentaux
- lui fournir l'environnement matériel (exercices, jeux) et relationnel lui permettant le plus sûrement d'agir et de penser
- lui permettre de maîtriser les compétences visées selon son propre rythme et si possible par le cheminement qui lui convient
- favoriser l'expression de l'enfant et développer son autonomie
- stimuler son esprit d'invention, d'expérimentation et l'encourager à prendre des initiatives
- établir l'entraide et la coopération entre enfants
- accepter chaque enfant tel qu'il est dans une atmosphère qui favorise l'écoute et la concentration
- aider l'enfant à se connaître et à accepter ses émotions, ses désirs, ses doutes, ses incertitudes, ses possibilités, ses limites.

#### 2. Méthodes :

- les objectifs de l'école sont atteints par la méthode active qui demande la participation de l'enfant pour construire toute connaissance
- l'apprentissage s'appuie sur le raisonnement, l'action et l'attitude critique; il se fait aussi par l'exploration et la découverte
- l'effectif restreint des groupes-classes permet un enseignement à la fois individualisé et favorisant l'interaction et la coopération.

#### 3. Fonctionnement :

- l'école est autogérée, c'est-à-dire que les décisions importantes (comme les contrats avec les enseignants, le budget, l'écolage) sont prises après discussion en Assemblée Générale, dont font partie enseignants et parents
- diverses commissions gèrent l'école : trésorerie, publicité, jardin, entretien
- cinquante élèves sont répartis en quatre groupes-classes; ils sont âgés de quatre à douze ans; l'école couvre donc la période allant du jardin d'enfants à la 6ème
- l'école est ouverte de 9h15 à 15h de manière continue; un repas de midi confectionné par des parents est offert aux élèves
- une évaluation orale entre élèves et enseignants est effectuée chaque semaine en fonction d'un plan hebdomadaire de travail établi en commun
- chaque matinée commence par une réunion dans chaque classe entre élèves et enseignants; une assemblée mensuelle réunit tous les enseignants et tous les élèves de l'école
- l'équipe pédagogique est constituée de quatre enseignants, un enseignant complémentaire, un professeur de musique, un enseignant d'anglais et une secrétaire
- les enseignants définissent, pendant quinze jours pédagogiques au début de l'année, les grandes lignes de l'orientation de l'année scolaire; ils se réunissent également toutes les semaines
- les parents participent à quatre Assemblées Générales et à trois réunions de classe par an
- l'école est financée par les parents; elle reçoit parfois des dons
- pour l'écolage, il est demandé 6270.-/an par élève.

#### 4. Historique :

- début des discussions et création de l'école en 1972 à Genève
- 1979, séparation de l'école active en deux écoles (cf. école n° 4)
- ouverture de la nouvelle école en 1980 à Chêne-Bourg.

#### 4. Ecole Active Barigoule :

39bis, rt. de Malagnou, 1208 Genève, 022) 35 22 90.

##### 1. Buts :

- l'élève est valorisé, son bien-être, le développement de son raisonnement, la formation de son esprit critique recherchés
- l'école favorise l'autonomie de l'élève, son esprit d'invention, la maîtrise de son propre rythme dans l'acquisition des compétences, son aptitude à l'organisation du temps de travail, l'approche globale des connaissances
- l'élève est formé à la coopération, à la réciprocité et il est préparé à un avenir personnel et professionnel harmonieux.

##### 2. Méthodes :

- pour la forme, l'école se réfère à la pédagogie active et pour le contenu au programme scolaire du DIP du canton de Genève
- par pédagogie active il faut comprendre la formation de l'élève à un raisonnement critique, à l'expression libre, par opposition à une méthode qui favorise la mémorisation, la copie et la récitation
- le programme annuel est fixé avec les parents d'élèves et permet de signer les clauses d'un contrat tripartite qui lie les partenaires à l'école
- l'élève gère lui-même le rythme d'acquisition de ses connaissances
- les travaux et exercices proposés par les enseignants permettent aux élèves d'établir un choix d'orientation et d'acquérir les compétences nécessaires à sa réalisation
- le bagage de connaissances à la fois individualisé et global, la prise de conscience précoce de responsabilités et la connaissance de soi amènent l'élève à opter plus facilement quant à son avenir professionnel.

##### 3. Fonctionnement :

- le programme est individualisé et les élèves participent à des ateliers manuels et artistiques
- l'évaluation de l'élève ne se fait pas par des notes; une évaluation formative et une autoévaluation sont effectuées en collaboration avec les enseignants une fois par semaine ou par semestre en fonction de l'âge des enfants
- l'école compte septante élèves de quatre à quinze ans (du jardin d'enfants à la 9ème) répartis en quatre groupes d'âge
- cinq enseignants animent les cours, ils sont aidés par plusieurs assistants qui donnent quelques heures hebdomadaires
- les parents participent activement à la vie de l'école et notamment à sa gestion
- la gestion de l'école est répartie en deux secteurs : une direction collégiale de trois enseignants et un secteur d'intervention composé d'enseignants et de parents. Différents groupes de parents animent l'accueil, des ateliers, la bibliothèque, les repas de midi, la finance, un groupe solidarité, le bricolage, l'information
- Il est demandé 5980.-/an pour un élève du niveau primaire et 6800.-/an pour un élève de secondaire.

##### 4. Historique :

- l'école est fondée en 1972 par cinq enseignants. Il y a à ce moment-là septante-deux élèves de quatre à neuf ans
- 1974, ouverture des classes de 5ème et de 6ème
- 1975, ouverture de la classe de 7ème
- 1979, séparation de l'école active en deux écoles, l'une devient l'école active de Chêne-Bourg (cf. école n° 3)
- 1985, ouverture des classes de 8ème et de 9ème.

## 5. Ecole Autogérée :

8, rue de l'ancien Port, 1201 Genève, 022) 33 93 93

### 1. Buts :

- étudier dans les meilleures conditions relationnelles
- apprendre à gérer ses études et son emploi du temps selon son désir, mais en tenant compte des exigences du bac ainsi que de la collectivité
- apprendre à respecter chacun au niveau de ses idées, de sa personnalité
- s'ouvrir sur la réalité de la vie courante
- se préparer au bac international (BI).

### 2. Méthodes :

- l'école fonctionne en autogestion, c'est-à-dire que les enseignants et les étudiants mettent en oeuvre le programme de l'année et qu'ils organisent le fonctionnement des groupes-classes
- il n'y a pas de structure autoritaire (pas de directeur), pas de contrôle d'absence, ni de notes. Il est attendu des partenaires de l'école qu'ils se prennent en charge et qu'ils prennent leurs responsabilités.

### 3. Fonctionnement :

- la structure minimale existante a été mise en place par les groupes plus anciens et présents dans l'école; la participation aux réunions de classe et d'école, au bureau, à l'entretien y est prévue
- l'évaluation se fait avec la participation des étudiants et des enseignants. Les enseignants préparent et font passer les évaluations qui ne sont pas obligatoires. Par contre, les étudiants qui tiennent à se présenter au bac sont tenus de participer aux évaluations
- le passage des étudiants dans l'année supérieure est décidé par le collège des enseignants qui prend en compte les résultats obtenus par les étudiants en cours d'année
- les enseignants mettent à disposition des étudiants un dossier du cours-programme de l'année
- l'école est divisée en deux cycles de formation : 1ère et 2ème = préparatoire, 3ème et 4ème = terminale. Pour cette dernière, les étudiants doivent choisir six matières dont trois fortes et trois moyennes. Le choix des matières est : langue A, langue B, math, sciences expérimentales, sciences humaines, arts. Les étudiants doivent suivre un cours d'introduction à la théorie des connaissances et remettre un mémoire pour pouvoir se présenter au bac
- l'école compte environ quarante étudiants âgés de quinze ans et plus
- douze enseignants y travaillent
- l'admission des étudiants et des enseignants se fait après un stage et une évaluation par un comité d'accueil
- la gestion de l'école se fait par les enseignants et les étudiants qui ont constitué des commissions : d'accueil, des finances, de classes, de coordination
- l'écolage des étudiants représente 10% du salaire net des parents, mais il est au minimum de 5000.- par an.

### 4. Historique : l'école a été fondée en 1976 à Genève.

## 6. Ecoles Montessori de Genève :

a) 41, quai Wilson, 1201 Genève, contact : Mme C. Allenbach-Maison, 022) 46 31 13

### 1. Buts :

- conduire l'enfant à l'indépendance, base de la liberté
- cette liberté suppose une discipline active de l'être, soit une personne qui est maîtresse et peut disposer d'elle-même.

### 2. Méthodes :

- elles sont basées sur la liberté que l'enfant doit apprendre à conquérir, c'est-à-dire que l'action de l'enfant est favorisée au maximum
- le rôle des enseignants est de permettre aux élèves d'agir seuls, en tenant compte de leur développement et avec le moins de frustration et de contrainte possible
- l'intervention des enseignants se fait à partir de l'observation des élèves de manière à apporter une aide active par le cadre et le matériel offerts.

### 3. Fonctionnement :

- il n'y a pas de programme préétabli. L'enfant s'instruit en vivant et en se développant grâce à son travail physique et intellectuel
- l'école dispose :
  - d'une classe enfantine de deux degrés pour des élèves de trois et quatre ans
  - d'une classe préparatoire et de 1ère primaire pour des élèves de cinq et six ans
  - d'une classe de 2ème et 3ème primaire pour des élèves de sept et huit ans
  - d'une classe récréative pour le jardin d'enfant
- septante-cinq enfants fréquentent actuellement cette école et ils sont suivis par cinq enseignants
- l'évaluation n'existe pas sous forme de notes, les enseignants relèvent les niveaux atteints et les tâches effectuées par les élèves. De plus un dossier psychologique est établi pour chaque élève tous les trois mois; il est remis trois fois par année aux parents
- l'école offre le repas de midi aux enfants dès la classe préparatoire
- des cours spécifiques sont proposés à chaque niveau par l'école : la rythmique, la musique-rythmique, la peinture-modelage
- les élèves doivent porter un uniforme
- les enseignants sont formés et diplômés par l'Association Montessori Internationale d'Amsterdam
- les parents peuvent assister à une matinée d'école
- l'écolage est compris entre 3950.- et 4950.- par année.

### 4. Historique :

- l'association Montessori a été fondée en 1976 à Genève (J. Piaget en fut président puis membre d'honneur)
- l'école s'est ouverte en 1956.

b) autre école Montessori de Genève : rue Montchoisy 50, 1207 Genève, contact : Mme J. Jaccaud, 022) 35 84 25

**7. Ecole Moderne :**

5-7, rue du Clos, 1207 Genève, contact : Mme J. Kern, 022) 36 07 00

**1. Buts :**

- amener l'enfant à se connaître, à s'exprimer librement, à évaluer ses capacités, à organiser sa vie scolaire
- l'école et ses enseignants cherchent à donner à l'élève une réelle culture, à l'aider à acquérir certains outils qui seront nécessaires à son autonomie
- l'école respecte deux désirs fondamentaux de l'enfant : trouver "tout seul" et l'amour du travail.

**2. Méthodes :**

- elles se réfèrent directement à la pédagogie de C. Freinet
- elles sont basées sur l'évolution naturelle de l'enfant, sur ses capacités intellectuelles, créatrices et physiques, sur son désir d'apprendre en tâtonnant
- l'enseignant s'assure que l'élève a tout ce qui lui est nécessaire pour avancer dans sa recherche et il l'encourage à collaborer avec ses camarades, petits et grands
- l'enseignant n'intervient en principe qu'en cas de besoin.

**3. Fonctionnement :**

- le travail individuel se fait sur la base de contrats passés avec les élèves
- les contenus et les matières sont abordés à partir de l'intérêt et de la motivation de l'élève. Ils font l'objet de recherches individuelles ou par groupes (huit à dix élèves). C'est le cas pour des sujets de géographie, histoire et sciences
- des activités artistiques sont offertes dans des ateliers : travaux manuels, artisanat, peinture, modelage, cuisine, chant, théâtre improvisé, sport
- l'anglais fait l'objet d'étude dès l'âge de quatre ans
- les élèves n'ont pas de manuels scolaires; ils ont par contre à leur disposition une bibliothèque, des fiches de travail, du matériel de reproduction, de la documentation
- il n'y a ni note ni bulletin. L'évaluation se fait oralement, directement entre enseignants et parents
- l'espace scolaire est une "aire ouverte" de 300 mètres carrés sans cloisonnement, où seule la disposition du mobilier détermine certains lieux. Les élèves peuvent ainsi circuler librement dans l'école et voir, participer à des activités entreprises par d'autres élèves
- l'école compte actuellement soixante-cinq élèves de quatre à douze ans. Les élèves étrangers sont admis, ils sont en ce moment en petit nombre
- l'équipe pédagogique se compose de quatre enseignants (ils ont une licence en sciences de l'éducation), une éducatrice, cinq stagiaires, un moniteur de sport
- certains parents animent certains cours ou activités comme la couture ou les sciences; ils aident à confectionner les repas de midi, à préparer les sorties
- l'écolage varie entre 6600.- et 7200.-/an selon l'âge des enfants.

**4. Historique :** l'école a été fondée en 1975 par Madame Kern, actuellement directrice.

**8. Ecole Rudolf Steiner de Genève :** 213, rt. d'Aire-la-Ville, 1242 Satigny, 022) 53 18 48. Cf. l'école n° 15 qui décrit une école Steiner.

CANTON DE NEUCHÂTEL

**9. Ecole Active de la Grande Ourse :**

Terreaux 12, 2300 La Chaux-de-Fonds, contact : S. Uhlig, (039) 28 74 73.

1. Buts :

- l'école veut former des êtres autonomes, conscients de leurs possibilités et de leurs qualités personnelles
- les élèves seront amenés à être exigeants vis-à-vis d'eux-mêmes, à avoir le goût de la recherche, à être actifs et créateurs, utiles à leur environnement social.

2. Méthodes :

- la pédagogie globale est la base des méthodes de l'école; elle tient compte d'éléments propres à chaque élève et qui sont à développer chez ce dernier : l'autonomie, la confiance en soi, le pouvoir créateur, les outils intellectuels, les relations avec les autres
- l'école tient compte de l'intérêt des élèves et elle a une ouverture à la question de l'environnement
- le travail est individualisé, chacun avance à son rythme, en fonction de sa personnalité
- les différentes branches sont abordées selon la méthode de la pédagogie intégrée
- l'école tient compte des contingences sociales telles que les programmes officiels pour certaines branches.

3. Fonctionnement :

- l'école comprend une section primaire pour les élèves de douze ans et moins et une section secondaire pour les élèves plus âgés
- les élèves et les enseignants discutent par section des plans journalier et hebdomadaire, des projets collectifs et individuels
- dans la section primaire, un enseignant est responsable de la classe le matin où les disciplines telles que l'expression écrite, les mathématiques, la découverte du milieu sont abordées par périodes de demi-journées. Des parents d'élèves animent des ateliers d'activités manuelles, créatrices et de sport
- dans la section secondaire, les branches telles que le français, le latin, l'allemand, les mathématiques, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie-actualité sont étudiées par tranches de demi-journées : 2h avec un enseignant spécialisé et 2h avec un parent d'élève qui fait office de répétiteur
- l'évaluation se fait sous forme de bilans réguliers entre enseignants et élèves; il n'y a pas de notes ni de tests; l'orientation est progressive
- les trois partenaires de l'école se réunissent une fois par trimestre pour effectuer un bilan
- la section primaire compte neuf enfants et la section secondaire onze
- huit enseignants, dont un à plein temps, deux à mi-temps et cinq intervenants de 2 à 4h hebdomadaires, travaillent dans cette école
- l'école est autogérée par parents et enseignants qui consacrent à cette fin une à deux soirées mensuelles. Ils assument également diverses tâches effectuées à tour de rôle (nettoyage, repas de midi, animation, travail administratif)
- le financement s'effectue par écolage (minimum de 150.- par mois) en fonction du revenu des parents et de leur participation à la vie de l'école.

4. Historique :

- en mai 1982 des parents se réunissent pour préparer l'ouverture
- en août 1983 l'école s'ouvre avec une section primaire de huit élèves
- en août 1984 une section secondaire est ouverte avec quatre élèves
- au printemps 1986, le contrôle de l'Etat, sous forme d'exams pour les élèves, est supprimé et la part d'animation des parents diminue au profit de celle de professionnels.

## 10. Ecole Alternative L'Espace du Loup :

2065 Savagnier, contact : F. Boulianne, 038) 53 26 41.

### 1. Buts : l'école vise une pédagogie :

- vivante et ouverte à l'environnement
- active, c'est-à-dire que l'élève est l'auteur et l'acteur de son évolution, l'adulte est le guide qui suit, encourage, actualise permet l'expression et structure
- de la réussite, soit qui promeut l'auto-évaluation positive de l'élève.

### 2. Méthodes :

- les enseignants se réfèrent et sont formés à la pédagogie active de Freinet
- l'apprentissage de l'élève se fait en fonction de sa maturité, de son rythme, de sa personnalité, de ses besoins
- un contrat d'apprentissage est établi entre les enseignants et les élèves
- le travail scolaire se fait par "centres d'intérêt", en fonction des désirs des élèves et de la compétence des adultes.

### 3. Fonctionnement :

- l'école se trouve dans une vieille ferme du village et occupe deux appartements sur deux étages
- chaque semaine les élèves suivent des enseignements et ateliers différents en fonction de leurs intérêts. Par exemple, des ateliers de peinture, informatique, bricolage, expression corporelle, couture, histoire, connaissance du corps humain, géographie, etc.
- chaque semaine les élèves passent un contrat d'apprentissage avec les enseignants
- l'évaluation est formative et se fait en fonction d'objectifs que l'élève fixe avec l'enseignant. Tous les trois mois, parents, élèves et enseignants font ensemble le point
- deux adultes (un enseignant et un parent) sont en permanence disponibles dans l'école
- actuellement dix élèves âgés de sept à douze ans fréquentent l'école
- la majorité des élèves habitent le village, d'autres viennent en bus postal
- l'enseignement est dispensé par deux enseignants qui travaillent à temps partiel et qui ont une formation spécifique (psychomotricité et formation Freinet), ainsi que par des intervenants extérieurs (en général des parents d'élèves)
- un repas est organisé par les parents et pris à l'école le mardi
- l'école est gérée par les parents d'élèves. Ils comptent trois à quatre heures hebdomadaires de travail dans des commissions (entretien, gestion, etc.), plus deux à trois réunions mensuelles de séance plénière
- le financement se fait par l'écolage (250.- par mois) réglé par les parents, par le mécénat et par l'organisation d'un marché aux puces annuel.

### 4. Historique :

- un sondage organisé par des parents d'élèves fait ressortir que septante-cinq personnes sont intéressées à l'ouverture d'une école alternative dans le canton. En définitive, l'école débute en 1979 avec quinze élèves qui couvrent les degrés un à cinq
- tentative manquée d'ouvrir un degré secondaire en été 1986. Le projet est renvoyé à l'année suivante
- en 1986 le contrôle de l'école par l'Etat prend la forme d'une inspection annuelle.

11. Ecole Montessori de Neuchâtel : Garderie d'enfants, rue du Roc 10, 2000 Neuchâtel, 038) 25 59 65. Cf. description de l'école 6.
12. Ecole Rudolf Steiner de Neuchâtel : La Coudraie, 2043 La Jonchère, 038) 36 17 86. Cf. description de l'école 15.

### CANTON DU VALAIS

13. Ecole des Nouveaux Buissonnets :  
31, rue St Georges, 3960 Sierre, contact : Madame M.-T. Theler, 027) 55 15 04.

#### 1. Buts :

- apprendre à devenir autonome, responsable et créatif
- favoriser le savoir et non l'imposer
- permettre aux élèves d'acquérir le savoir et d'apprendre à se définir
- respecter le rythme de chacun et viser l'individualisation de l'enseignement (selon M. Montessori l'enfant est avide de savoir, il peut aller loin si l'on respecte son rythme).

#### 2. Méthodes :

- elle s'inspire de la pédagogie de M. Montessori
- le programme de référence est celui de l'école officielle valaisanne
- l'école prévoit un temps d'enseignement en commun et un autre individualisé
- outre un rythme différencié, les travaux individuels permettent d'approfondir, d'assimiler une matière du cours et de rencontrer personnellement l'enseignant pour des explications complémentaires. Cette méthode autorise aussi les élèves à apprendre à organiser leur travail, à rechercher leur information
- les grands élèves signent avec l'école et un enseignant un contrat qui fixe le programme qu'ils vont accomplir.

#### 3. Fonctionnement :

- l'école est subdivisée en trois niveaux en fonction des âges et des objectifs scolaires visés :

a) l'école primaire. Son programme est réparti pour chaque branche et pour chaque année. Les journées sont organisées en 4h20 de cours et 2h35 de travaux individuels. A la fin de chacun des deux semestres est fixée une semaine de travaux individuels et un contrôle oral ou écrit est effectué par branche enseignée. En cas de réussite, l'enseignant remet une signature à l'élève. Une appréciation du travail des élèves est remise chaque semestre aux parents

b) l'école secondaire. Le programme est divisé en tranches de quinze jours et précisé à l'avance par les enseignants. L'horaire et les contrôles sont organisés selon le même principe qu'au niveau primaire

c) l'école de maturité. Chaque élève est sous la responsabilité d'un mentor (un enseignant de l'école) avec qui il précise un programme découpé en tranches de quinze jours. L'élève rencontre toutes les semaines son mentor et il évalue avec lui son avance. Les fonctionnements horaires et du contrôle sont identiques à ceux des autres niveaux

- actuellement l'école abrite :
  - quatre classes primaires de la 3ème à la 6ème, soit vingt et un élèves
  - quatre classes de secondaire de la 1ère à la 3ème, soit cinquante et un élèves
  - deux classes de filière nouvelle (préprofessionnelle) de deux degrés, dès quinze ans, soit dix-huit élèves
  - cinq classes de maturité de cinq degrés, soit soixante-trois élèves
  - un classe de bac français d'un an, soit douze élèves
- trente-quatre enseignants travaillent à l'école dont six soeurs de la Congrégation d'Ingenbohl
- les parents sont invités à un entretien individuel au début de l'année pour préciser leur motivation et donner leur adhésion aux principes pédagogiques de l'école. Ces deux éléments sont nécessaires à l'acceptation de l'élève dans l'école
- les parents sont aussi invités à participer à une réunion de classe annuelle
- l'écolage est fonction du degré dans lequel se trouve l'élève : en primaire, il est de 4750.-/an; au cycle, il s'élève à 6000.-/an; en section matu, il est de 7550.-/an.

#### 4. Historique :

- avant 1979, l'école privée était une école de commerce de jeunes filles. A partir de cette date, alors que l'école de commerce valaisanne a été unifiée (garçons et filles sous un même toit), l'école a pris sa forme actuelle.

### CANTON DE VAUD

#### 14. Ecoles Montessori de Lausanne :

- chemin Fauvette 10, 1012 Lausanne, 021) 33 11 35.
- Ecole l'Aurore, ch. de l'Aurore 1, 1005 Lausanne, 021) 23 83 77.
- Les Gais Lutins, av. de Jaman 10, 1005 Lausanne, 021) 32 87 05.

## 15. Ecole Rudolf Steiner de Lausanne :

La Longeraie, 1110 Morges, contact : M. Reymond, 021) 71 74 94.

### 1. Buts :

- guider le jeune enfant, entourer l'adolescent afin qu'un jour il devienne un adulte responsable de ses pensées et de ses actes
- il ne s'agit pas seulement de transmettre simplement les matières à enseigner aux élèves, mais de chercher à susciter un développement harmonieux de toutes leurs facultés.

### 2. Méthodes :

- elles se basent sur la pédagogie de R. Steiner
- elles s'appuient sur la compréhension de l'enfant en tenant compte des lois qui régissent son développement physique, psychique et spirituel. L'action pédagogique est donc basée sur les besoins réels de l'élève
- le plan scolaire et les matières enseignées sont directement inspirés des étapes successives du développement de l'élève
- les branches artistiques jouissent de la même importance que les branches intellectuelles. Ceci permet un lien avec l'aspiration spirituelle de chaque élève.

### 3. Fonctionnement :

- l'école offre douze degrés, elle est ouverte à des élèves âgés de sept à dix-huit ans
- l'école ne donne pas de note ni ne fait de sélection. Un bulletin descriptif du travail de l'élève, de ses progrès, aptitudes particulières, efforts dans les diverses branches est fourni aux parents chaque année. Le contact régulier entre parents et enseignants permet une évaluation orale permanente. De plus, à la fin de chaque trimestre une soirée est organisée pour renseigner les parents sur l'évolution de leur enfant
- chaque classe reste intacte pendant toute la scolarité (pas de redoublement ou de changement de classe)
- l'école prépare les élèves qui le souhaitent à l'obtention d'une maturité avec un ou deux ans supplémentaires
- les classes comptent environ trente élèves et un enseignant unique jusqu'en 8ème année et, à partir de la 9ème, elles ont plusieurs enseignants
- l'école compte onze classes, soit 352 élèves et trente-quatre enseignants
- la gestion de l'école se fait collégialement par une conférence des maîtres qui se réunit cinq à six heures par semaine. Ces conférences abordent des questions de gestion, de pédagogie et les problèmes internes. Elles permettent à la fois de donner un compte rendu de la marche de chaque classe et de former et superviser les enseignants
- la recherche de fonds se fait par l'entremise d'une association
- les enseignants fixent eux-mêmes leur salaire
- les parents fixent eux-mêmes le montant de l'écolage en fonction de leurs possibilités financières et des informations sur les besoins de l'école qu'ils reçoivent
- les parents participent à certains travaux comme le nettoyage, la mise sur pied de manifestations, concerts, etc.

4. Historique : - la 1ère école Steiner fut ouverte à Stuttgart en 1919 sous le nom d'école Waldorf, nom d'une industrie intéressée aux idées de Steiner. Actuellement il y a plus de trois cents écoles Steiner dans le monde et vingt-huit en Suisse

- en 1976, la 1ère école est ouverte en Suisse romande à Lausanne
- en 1982, l'école déménage à Morges pour cause de manque de place
- en 1986, un jardin d'enfants est ouvert à Yverdon.

## Jardin d'enfants Rudolf Steiner du Nord Vaudois :

r. des Pêcheurs 13, 1400 Yverdon, 024) 21 22 75.

### III - Réflexions et commentaires à partir des fiches signalétiques (1)

Les réflexions et commentaires suivants devraient permettre au lecteur de mieux situer les données présentées sur chaque école alternative et de comparer les finalités qui y sont énoncées à celles de l'école publique.

#### A) A propos des buts

Il est en effet intéressant, et fondamental, de noter que les buts que se proposent d'atteindre les écoles alternatives, tels qu'on les a rapportés plus haut, diffèrent parfois peu, sur le papier au moins, de ceux que la loi assigne aux écoles publiques officielles en Suisse romande.

En annexe, nous rapportons les textes romands relatifs aux finalités officielles de nos écoles cantonales. L'on dira, et à juste titre, que certaines écoles romandes sont régies par des textes dans lesquels l'insistance sur la personnalité (en termes d'épanouissement, d'autonomie, de créativité, etc.) de l'élève est moins marquée que dans les textes relatifs aux buts des écoles alternatives. C'est souvent que, dans celles-là plus que dans celles-ci, le but d'intégration sociale de l'élève l'emporte sur les visées "autonomisantes". Mais, qu'il s'agisse des écoles alternatives ou des écoles cantonales officielles, ces deux pôles apparemment antagonistes se dégagent toujours des finalités avancées : l'un d'entre eux appelle de ses vœux l'**autonomie** de l'élève, l'autre son **insertion sociale**.

Grâce à la représentation graphique suivante, première approximation dont le but est de lancer le débat plutôt que de le trancher, on peut situer grossièrement les unes par rapport aux autres les visées semble-t-il inconciliables de différentes institutions scolaires.



#### Exemples de buts

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- développer l'autonomie de l'enfant</li><li>- aider l'enfant à se connaître</li><li>- lui permettre de s'épanouir</li><li>- respecter son rythme</li><li>- maîtriser ses compétences</li><li>- etc.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- établir l'entraide et la coopération</li><li>- l'aider à s'accommoder à son environnemen</li><li>- favoriser les relations dans le groupe</li><li>- fournir à l'enfant une culture</li><li>- lui permettre d'obtenir des diplômes</li><li>- etc.</li></ul> |
|--|--|

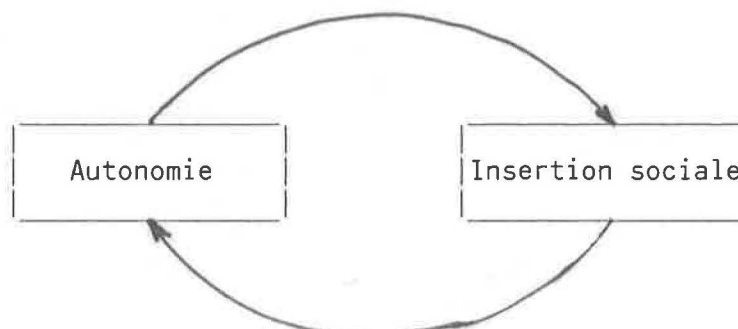
(1) Cette partie est rédigée par Ph. Rovero et P. Marc.

Face à un tel schéma introductif, une idée communément répandue dans les milieux qui se préoccupent d'éducation ne manque pas d'interpeller chacun; c'est que, face à la dichotomie ci-dessus, l'école publique se situerait plutôt vers le pôle "insertion sociale" et les écoles alternatives plutôt vers le pôle "autonomie".

Or les textes officiels rapportés en annexe montrent qu'une telle dichotomie est caricaturale et dans plusieurs cas inapte à rendre compte de la réalité, ou du moins de la réalité voulue par le législateur. D'ailleurs une brève réflexion sur cette tendance à opposer les deux finalités permet également d'en déceler le caractère arbitraire. En effet, une représentation linéaire et bipartite de l'individu dans son évolution scolaire comme dans ses apprentissages assigne à l'élève une situation à proprement parler irréalisable et dont il est possible de rendre l'incongruité par ces seules questions : l'homme saurait-il se développer comme être individuel hors du monde social ou, inversement, comme être social hors de tout sentiment d'individualité ? Et pourrait-il ne développer que l'une de ces deux facettes ?

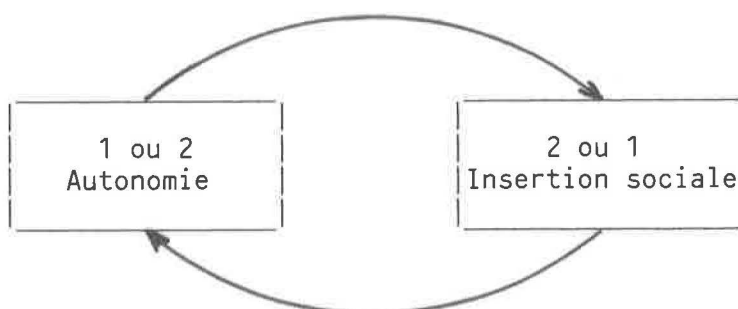
La problématique psychosociologique que soulève cette phrase est suffisamment connue pour que l'on soit en mesure d'affirmer qu'une opposition brutale entre "épanouissement" et "intégration" revient à poser le problème du développement humain de manière succincte; et l'on est en droit de souligner le caractère paradoxal (1) d'une telle approche.

Il existe plusieurs manières de dépasser la contradiction. Toutes reviennent à "marier" en quelque sorte ces deux finalités soi-disant antagonistes. La première d'entre elles consiste à relier circulairement l'une et l'autre, ce qui revient à poser qu'existe une relation entre ces deux éléments dont l'opposition n'est qu'apparente. L'on est dès lors confronté à cette idée qu'existe un constant renvoi du but "autonomisant" de l'école à son but intégrateur, et inversement, autrement dit qu'un processus d'apprentissage implique une action conjointe sur ces deux pôles :



(1) Terme emprunté à P. Watzlawick in **Une logique de la communication**, Seuil, 1972. L'auteur définit le paradoxe comme "une contradiction au terme d'une déduction correcte à partir de prémisses consistantes". En pragmatique de la communication, une personne soumise à un paradoxe reçoit deux messages simultanés et contradictoires tels qu'il lui est impossible d'obéir à l'un sans désobéir à l'autre.

Alors les différentes écoles peuvent être dans cette circularité distinguées par la **priorité** qu'elles attribuent aux deux pôles en relation et non plus par une exclusive qui viserait à supprimer l'un par rapport à l'autre, une telle procédure n'étant possible qu'au plan de l'idéologie.



Dans ce cadre pourront toujours exister ces deux types singuliers de discours :

- le but de telle école est exclusivement d'individualisation, ... ou exclusivement d'intégration,
- le but de telle école est de faire accéder l'écopier à l'autonomie grâce au développement de sa dimension sociale, ... ou de l'intégrer socialement grâce au développement de son autonomie.

Mais la représentation précédente permet une compréhension plus poussée de la rencontre entre les deux finalités. C'est heureux si l'on songe à quel point leur approche à travers les seules exclusives situent globalement des buts antagonistes grotesques lorsqu'on en vient à les systématiser "logiquement". Peut-on en effet jamais dire que les finalités visées par deux écoles "antagonistes" consistent ici à rendre les élèves autonomes (et rien de plus) et là non autonomes (et rien de plus) ? Ou serait-il parfois plus facile de dire que les finalités visées par deux autres écoles "antagonistes" consistent ici à intégrer socialement les élèves (et rien de plus) et là à ne pas les intégrer socialement (et rien de plus) ?

Une telle façon de voir sollicite le schéma suivant, où quatre populations d'élèves seraient issues de quatre types différents d'écoles :

Les élèves seront	A	non A
IS	1	2
non IS	3	4

Légende  
 IS : insérés  
       socialement  
 A : autonomes

Cette systématique isole quatre types d'écoles :

- L'école 1 dit former des élèves autonomes et socialement intégrés,
- L'école 2 dit former des élèves non autonomes mais socialement intégrés,
- L'école 3 dit former des élèves autonomes mais non intégrés socialement,
- L'école 4 dit former des élèves non autonomes et non intégrés socialement...

Est-il seulement imaginable, cas limite ou pathologique mis à part, qu'une école puisse viser d'autres buts que ceux préconisés par l'école 1 ? Aucune école en tout cas n'échappe au souhait d'une intégration sociale de ses élèves; une exception semble - mais semble seulement - confirmer la règle; c'est l'école de Summerhill dont le fondateur A.S. Neill, qui disait ne pas se préoccuper du devenir social de ses élèves, démontre sans le vouloir la singularité de sa position en invoquant bien des années plus tard les trajectoires sociales flatteuses de certains d'entre eux... D'un autre côté, les écoles les plus normalisatrices, c'est-à-dire celles qui visent au plus haut point selon leurs propos à intégrer leurs élèves, ces écoles ne clament jamais que l'autonomie des enfants leur est indifférente, même s'il est parfois patent que celle-ci les préoccupe nettement moins que l'insertion sociale... Enfin, une école de type 4 est visiblement un cas que secrète la réflexion : la logique détecte ce que la pratique ne réalise pas, ou alors par inadvertance.

Ajoutons que la délimitation univoque de profils de type 1, 2, 3 ou 4 chez les élèves devenus adultes, c'est-à-dire au niveau des résultats déterminés par les finalités annoncées par les écoles 1, 2, 3 ou 4, est une vue de l'esprit. Autant il est facile de penser à quelques cas extrêmes susceptibles d'illustrer ces diverses catégories, autant la délimitation absolue de celles-ci exige la délimitation de critères en définitive introuvables... Qu'est-ce qui permet de dire qu'une personne est ou non autonome ? Et qu'elle est ou non intégrée ?

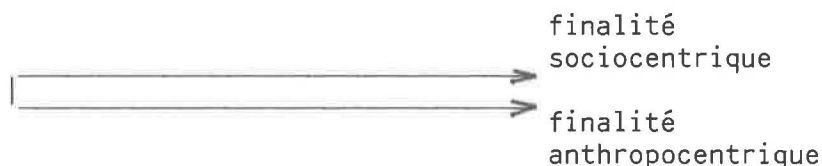
Les difficultés réelles que l'on ressent à situer les unes par rapport aux autres les différentes écoles de la place proviennent de ce que ces écoles ne définissent pas **vraiment** leurs buts et ne fournissent pas une référence claire au modèle de développement de l'individu

qu'elles adoptent (1). Elles alignent plutôt quelques mots qu'ont sanctifiés divers discours séduisants, passés ou ambiants, sans toujours se donner la peine de les définir, ni de les cerner dans leur positionnement par rapport à leurs complémentaires obligés. Quel sens véritablement concret donner par exemple au terme "épanouissement" ? Pourtant, comment n'être pas satisfait lorsque tel enseignant nous affirme qu'il veut "épanouir" ses élèves ? Et, encore une fois, à ne pas insister sur cette finalité, d'autres maîtres veulent-ils dire qu'ils visent à ne surtout pas "épanouir" les enfants ? Faut-il, parce qu'ils insistent sur le but social, les croire dépourvus de toute visée individuelle ?

Des précisions d'une importance tout aussi considérable devraient permettre de définir clairement, de manière symétrique, ce que l'on entend par exemple par "développement de la coopération" chez l'enfant. Que vise-t-on alors : un travail de groupe, une formation à la vie sociale, un prosélytisme démocrate, une préparation à la découverte d'un emploi, etc. ? Et lorsqu'un tel pan de finalités n'est pas mentionné en toutes lettres dans les buts qu'on assigne à une école donnée, cela signifie-t-il que la "coopération entre enfants" est indifférente aux yeux des enseignants de cette école, qu'ils ne s'inquiètent pas du devenir social de leurs élèves, ou qu'en tout cas ils s'en préoccupent moins qu'ils ne se préoccupent d'autres finalités ? Etc.

Une seconde approche de la même problématique est possible à travers une autre représentation graphique. L'un d'entre nous l'a développée ailleurs (2). Il suffit dans un premier temps de rappeler que les finalités "sociocentrique" et "anthropocentrique" de l'école, pour reprendre les termes utilisés par P. Foulquié (3), ne sauraient s'inscrire sur des axes soit les superposant "béatement", soit les rendant irrémédiablement incompatibles :

### Compatibilité

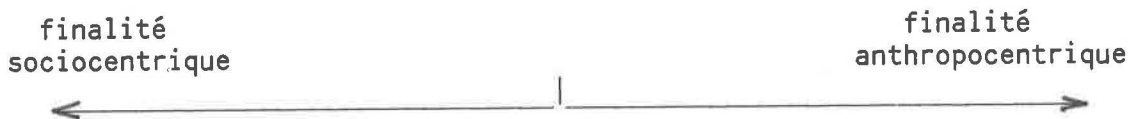


(1) Ce n'est pas le cas pour l'école Montessori, qui mentionne un modèle de développement de l'enfant - sans toutefois le préciser -, ni pour l'école R. Steiner, qui donne dans ses grandes lignes les étapes importantes de l'évolution de l'enfant et de l'adolescent ainsi que les tâches à accomplir relativement à certains âges.

(2) P. Marc, "L'homme : individu et/ou citoyen ? Un aspect du pari pédagogique", in **L'homme, l'individu, le citoyen**, Publications de l'Université de Neuchâtel, 1987. "Formation d'enseignants et plaisir/réalité : un couple fugitif bien présent", in **Bloc-notes de la psychanalyse**, 7, 1987.

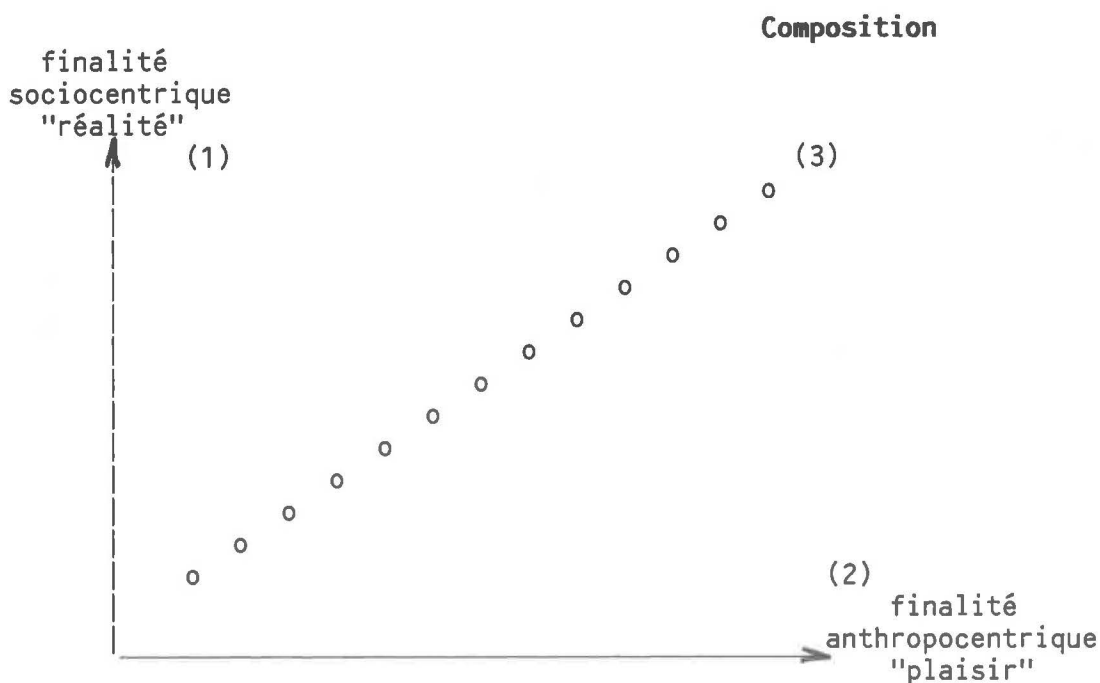
(3) P. Foulquié, **Dictionnaire de la langue pédagogique**, PUF, Paris, 1971.

## Incompatibilité



De telles figurations sollicitent que le croisement entre les finalités socio- et anthropocentrique de l'école soit caractérisé par deux axes formant entre eux un **angle**; ceci signifie simplement, à l'inverse des schémas "compatibilité" et "incompatibilité", que l'on est en présence de variables **dont l'interaction est possible**, c'est-à-dire d'éléments qui ne sauraient pas plus fonctionner de concert sans poser problème que fonctionner seulement de manière antagoniste.

Cette nouvelle représentation, dite "composition", délimite un plan dans lequel placer les écoles alternatives en fonction des finalités qu'elles s'attribuent et les écoles cantonales grâce aux lois qui les définissent. Au premier niveau, celui de la seule représentation graphique, ce modèle n'apporte pas grand chose de nouveau par rapport au précédent, et l'on ne manquera pas de noter qu'il lui ôte même son idée, centrale, de circularité. Mais le croisement orthogonal des deux grandes finalités de l'école présente l'avantage d'évoquer immédiatement l'idée de **dialectique** et par là d'ouvrir notre tentative de compréhension à toutes les conceptualisations dialectiques dont les sciences humaines et sociales sont prodigues.



Les mots "réalité" et "plaisir" introduits sur chaque axe disent que le modèle auquel il est possible de recourir pour mieux comprendre l'intrication des finalités "autonomie" et "intégration sociale" est la dialectique dont S. Freud a très tôt parlé dans son oeuvre en termes de principe de plaisir et de principe de réalité (1).

Le **principe de plaisir** est "Un des deux principes régissant, selon Freud, le fonctionnement mental : l'ensemble de l'activité psychique a pour but d'éviter le déplaisir et de procurer le plaisir. En tant que le déplaisir est lié à l'augmentation des quantités d'excitation et le plaisir à leur réduction, le principe de plaisir est un principe économique." Le **principe de réalité** est "Un des deux principes régissant selon Freud le fonctionnement mental. Il forme couple avec le principe de plaisir qu'il modifie : dans la mesure où il réussit à s'imposer comme principe régulateur, la recherche de la satisfaction ne s'effectue plus par les voies les plus courtes, mais elle emprunte des détours et ajourne son résultat en fonction des conditions imposées par le monde extérieur." (2)

Ces définitions recouvrent des contenus plus complexes qu'il n'y paraît. Il n'est guère possible d'entrer dans le détail qu'appellerait une étude de fond à cet égard. Disons seulement que le "plaisir" freudien ne saurait être amalgamé au mot du langage journalier et que les processus primaires auxquels il renvoie appellent une réflexion sur ce que l'on peut appeler le "plaisir inconscient", c'est-à-dire le mode de fonctionnement du **ça**. L'opposition fréquente du monde environnant à la répétition d'un plaisir amène le jeune enfant à considérer le monde extérieur (en ce sens, le principe de réalité est second par rapport au principe de plaisir). Mais c'est la résistance du monde extérieur qui est à l'origine des constructions cognitives de l'être humain, ces dernières résultant de l'incompatibilité entre le plaisir individuel et l'obligation sociale.

On s'est donc momentanément écarté des finalités de l'école puisque la dialectique plaisir/réalité décrit avant tout les périodes les plus précoces de la vie. Mais le thème des finalités scolaires n'est pourtant pas très éloigné si l'on songe que cette dialectique construit chez chaque individu son prototype de contact à la réalité. Il n'est pas non plus inintéressant de noter que, chez Freud, il est finalement insensé de parler du plaisir sans parler de la réalité, ou inversement, l'un et l'autre étant constamment enchevêtrés : d'un côté c'est dans la réalité que se vit le plaisir, de l'autre la recherche de plaisir est constructrice de la réalité.

(1) Et notamment dès **L'interprétation des rêves**, parue en 1900, rééditée régulièrement en langue française chez Gallimard.

(2) J. Laplanche & J.-B. Pontalis, **Vocabulaire de la psychanalyse**, PUF, Paris, 1967.

Face au foisonnement explicatif que la dialectique plaisir/réalité engendre, une opposition des buts scolaires en termes d'"autonomie" et d'"intégration" apparaît bien pauvre. Mais il est loisible de la retrouver dans le croisement graphique, où diverses zones sont figurées. Les maîtres de la zone (1) donnent priorité au projet sociocentrique et attachent plus d'importance à la "réalité" extérieure, sociale, qu'à l'enfant lui-même. L'appellation "réalité", évidemment, nous éloigne beaucoup du sens freudien initial juste évoqué mais, au moins au plan théorique, le monde extérieur à la salle de classe présente une parenté avec cette "réalité" à laquelle doit faire face le très jeune enfant. Les maîtres de la zone (2) donnent la priorité au projet anthropocentrique et à la formation de la personne. Ils attachent infiniment plus d'importance à l'enfant lui-même, et à son "plaisir", qu'au monde extérieur. Ce mot de "plaisir", là encore, s'écarte du sens freudien initial mais, en ce que l'accent est mis sur l'individu (songeons à tous les discours sur la "pédagogie de la joie") plus que sur le milieu, la situation rappelle la description freudienne.

En transformant le "plaisir" en joie scolaire et la "réalité" en travail scolaire, nous avons déformé considérablement les concepts primitivement en présence. Mais il s'agit plus ici de montrer la richesse explicative de la dialectique évoquée, ainsi que la légitimité, et l'inéluctabilité, du mariage des deux grandes finalités scolaires, que de discourir longuement sur cette dialectique et cette composition.

Chacun est par là invité à s'interroger sur la zone (3) du graphique, où le mariage entre les finalités socio- et anthropocentrique est précisément réalisé, où la rencontre "plaisir"/"réalité" devient dialectique et où est vécue une constante superposition travail-jeu. Là se situe le "pari" que fait tout pédagogue se souciant autant de l'intégration sociale de ses élèves que de leur plénitude d'individus. Et là sont évoquées des questions vieilles comme la pédagogie : cette zone d'articulation des deux buts n'est-elle pas la seule zone viable lorsqu'on prétend vieillir dans l'ordre du savoir, et quel intérêt pourrait revêtir une connaissance indépendante de l'un des deux axes, etc?

Sans stigmatiser outre mesure les attitudes des collègues qui disent occuper les zones (1) ou (2) du graphique, attirons leur attention sur l'incomplétude de leurs positions, notons-en les inconvénients et montrons-leur (sinon à tous du moins à la plupart d'entre eux) qu'ils se tiennent en réalité beaucoup plus près de la diagonale (3) qu'ils ne le supposent...

Il ne s'agit pas pour autant de croire que le mariage socio/anthropocentrique aille de soi en classe. Toute personne a beau s'être construite par le monde qui l'entoure et n'être ainsi, et toujours, que sociale, elle n'en prend que lentement conscience. Parce que nous sommes ainsi faits que nous ne pouvons qu'être sociaux, le sentiment dont nous nous dotons pour comprendre notre position face au monde est d'une importance déterminante. Et peut-être est-ce lui qui, bien autant que les réalités économiques dont on nous redit tous les jours qu'elles conditionnent la scolarité entière de nos enfants, amène hommes politiques et enseignants à infléchir dans tel ou tel sens les missions qu'ils entendent attribuer à l'école, qu'elle soit officielle ou alternative...

## B) Quelques conséquences du choix des finalités...

Que les finalités annoncées pour définir une école soient plus ou moins poursuivies dans la vie qui s'y déroule tous les jours, c'est certain. Ce sont toutefois ces finalités qui selon nous expliquent dans leurs grandes lignes, et ceci bien avant que s'exerce le poids de toutes les autres variables, les méthodes employées préférentiellement dans l'établissement, ses modes habituels de fonctionnement et, même, son histoire.

### 1... sur les méthodes employées,

Les commentaires qui suivent visent à différencier l'ensemble des méthodes appliquées par les écoles alternatives de celles en vigueur à l'école publique. Voici les aspects qui distinguent de la manière probablement la plus nette les deux types d'institutions.

- a) **Les activités.** Les **écoles alternatives** centrent leurs activités sur l'enfant; les demandes de ce dernier et son intérêt pour l'apprentissage sont les moteurs de l'enseignement. Le programme d'apprentissage est généralement discuté entre les élèves et les enseignants (1). Une place importante est laissée aux programmes individualisés. D'autre part l'environnement scolaire est aménagé de telle sorte que l'élève puisse assouvir sa curiosité. De son côté, l'**école publique** organise la vie scolaire autour de programmes et de matières pré-établis par le Département de l'Instruction Publique cantonal. Ils doivent identiquement concerner tous les élèves d'un même degré scolaire. Les méthodes d'enseignement tendent donc à faciliter l'acquisition de connaissances de manière à ce que l'élève puisse s'adapter au mieux aux buts choisis pour lui. L'initiative laissée à l'élève est minime.
- b) **Les rôles et les relations.** Le rôle de l'enseignant consiste dans les **écoles alternatives** à faciliter et accompagner la recherche des enfants par sa disponibilité, par sa mise à leur disposition de techniques et son offre de matériaux, les unes et les autres étant issus de la pédagogie active. De plus, négociant des contrats de formation ou d'apprentissage, l'enseignant favorise un partage des responsabilités avec la classe et/ou l'élève. Dans les **écoles publiques**, et bien qu'elle varie en fonction des styles personnels, la disponibilité des enseignants est le plus souvent limitée par l'effectif des élèves. D'autre part, la poursuite d'objectifs dictés de l'extérieur contraint souvent les enseignants à imposer des leçons ou des manières de faire. Leur rôle d'évaluateurs semble aussi plus important que celui qu'ils exercent dans les écoles alternatives.

(1) Plusieurs écoles alternatives se réfèrent toutefois explicitement aux programmes officiels. Certaines les adoptent purement et simplement. C'est notamment le cas de l'école des Nouveaux Buissonnets.

Les relations enseignants-enseignés sont différentes dans les deux types d'école. Dans les **écoles alternatives**, les relations sont plutôt complémentaires flexibles (1), c'est-à-dire que le rôle formateur de l'enseignant compétent et responsable dans un domaine migre parfois vers l'enseigné en vertu de contrats précis, qui régissent ce type de relation. Dans les **écoles publiques**, les relations sont plutôt complémentaires rigides (1), c'est-à-dire que l'enseignant et l'enseigné occupent toujours les mêmes places l'un vis-à-vis de l'autre; l'enseignant est en position "haute", il est celui qui sait et qui dit ce qu'il faut faire et comment il faut le faire; l'enseigné occupe la position "basse", il est celui qui reçoit et applique ce qu'on lui demande d'appliquer.

- c) **La notion de groupe.** Comment ne pas signaler aussi les importances très variables accordées au groupe-classe dans les deux types d'écoles ? Dans les **écoles alternatives**, par exemple, les sous-groupes constituent une structure délibérée d'apprentissage de la vie sociale. Ainsi trouve-t-on dans ces écoles des Assemblées Générales (qui peuvent être journalières, hebdomadaires, mensuelles) régies par des règles négociables, dans lesquelles les élèves peuvent occuper des fonctions différentes de celles qu'ils ont dans tel autre groupe, où ils peuvent proposer et défendre une idée, contester une manière de faire, etc. Les travaux et l'exécution de projets en groupes de pairs sont fréquents et permettent l'apprentissage de la coopération et des responsabilités partagées.

## 2... sur le fonctionnement scolaire

Quelques différences frappantes méritent d'être signalées sur ce plan entre les institutions alternatives et publiques.

- a) **La sélection, l'orientation et l'évaluation** sont notamment traitées de manières très largement différentes. Dans la plupart des **écoles alternatives**, il n'y a pas d'évaluation **sommative**; les travaux, les apprentissages et les projets réalisés par les élèves font l'objet d'évaluations **formatives** dont les modalités sont délimitées avec précision par contrat. La progression et le respect des contrats sont discutés oralement, en général en présence des parents d'élèves. C'est à partir de ces évaluations orales triangulaires qu'est abordée la question de l'orientation de l'élève. Une sélection existe pour les deux écoles qui préparent ceux de leurs élèves qui le souhaitent au bac (école Autogérée et école des Nouveaux Buissonnets), mais elle n'a pas cours dans les autres écoles citées. On comprend alors que les classes soient uniquement constituées en fonction des âges, sinon les groupes de travail; pour ceux-ci prient les centres d'intérêts des élèves (par ex. Ecole Moderne).

(1) Cf. M. Selvini-Palazzoli & al., **Le magicien sans magie**, ESF, Paris, 1980, pp. 60-63.

De son côté, l'école publique accorde comme chacun sait une place importante à l'évaluation **sommative**, instrument déterminant dans l'orientation et la sélection des élèves. Les tentatives visant à introduire une évaluation formative dans les écoles cantonales, si intéressantes soient-elles, se heurtent à de nombreuses réticences et ne concernent au mieux que les tout débuts de l'école primaire; leur extension se heurte aux résistances de nombreux parents, pour lesquels la réitération d'un passé scolaire sommatif tient semblait-il lieu de preuve d'efficacité, et aux tenants d'options politiques conservatrices qui, s'appuyant sur l'électorat qu'on vient de décrire, ont beau jeu d'affirmer que l'école est et doit rester un lieu de sélection...

- b) **L'effectif** d'élèves par enseignant est une variable dont il faut aussi souligner l'impact sur le fonctionnement scolaire. Il est généralement plus bas dans les écoles alternatives (sauf pour l'école Steiner de Lausanne qui compte de 30 à 35 élèves par classe) que dans l'école publique. Il est évident qu'un nombre restreint d'élèves dans une classe, s'il ne garantit pas que s'y développent nécessairement des approches plus individualisées de l'élève, les autorise (1).
- c) **Le rôle des parents.** La gestion de l'école est en général assurée dans les écoles alternatives conjointement par les enseignants et les parents d'élèves (sauf pour l'école Autogérée et les Nouveaux Buissonnets où la participation des parents est peu prononcée). La collaboration des parents à la marche de l'école est parfois très importante, voire déterminante (c'est le cas pour l'Espace du Loup, La Grande Ourse, les écoles Actives de Chêne-Bourg et de la Bari-goule). Le rôle des parents dans les écoles alternatives est sans doute un des aspects qui permet le mieux de différencier ces écoles des écoles publiques. Si l'implication des parents dans plusieurs secteurs (gestion, animation, entretien, etc.) est assurément bénéfique à la vie de l'école et risque de se répercuter de manière favorable sur les motivations des élèves et des enseignants, il faut souligner la demande en temps et en énergie qu'un tel investissement implique, qui vient s'ajouter à l'effort qu'ils ont dû consentir au plan financier (2).

(1) Précisons que, pour l'école Steiner, l'individualisation est tout de même réelle dans la mesure où un enseignant suit la même classe, et donc les mêmes élèves, durant les huit premières années scolaires.

(2) Les parents qui placent un enfant dans une école privée payent deux fois l'écolage : d'une part celui qu'ils versent à l'école privée, d'autre part celui qu'ils acquittent par le biais des impôts cantonaux. Les cantons, en effet, ne rétrocèdent pas le second aux parents qui choisissent de dépenser le premier.

### **3... et sur l'histoire des écoles alternatives.**

Toutes les différences mises en évidence expliquent que les écoles alternatives recensées aient généralement une histoire courte. Même si les renseignements recueillis sur leurs origines et leur évolution sont limités, et même s'il est intéressant de noter que l'une d'entre elles a trente ans d'existence (l'école Montessori de Genève), il reste qu'elles ont en majorité été fondées entre 1972 et 1976 et ont au maximum une quinzaine d'années. L'apparition de ces écoles dans une telle période doit-elle être considérée comme une conséquence, en Suisse, des effervescences de mai et juin 1968 ? Le rapprochement, sûrement, est intéressant; divers développements autogestionnaires sont un avatar de ces effervescences, y compris ceux dont l'école est le siège (voir par exemple le cas de l'école de Bouleyres). Pour autant, on note aussi une nouvelle vague d'apparitions d'écoles alternatives dans les années 80, notamment dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg, les effets de mai-juin 1968 étant désormais lointains.

Relevons aussi que les écoles les mieux implantées et qui paraissent les plus stables sont situées dans ou à proximité de grandes agglomérations (Genève, Lausanne) et que d'autres, situées à la campagne (comme par exemple les écoles de Bouleyres et de l'Espace du Loup) souffrent périodiquement d'effectifs qui vont s'amenuisant. On notera enfin que les écoles dont l'assise et l'organisation sont internationales sont non seulement plus stables mais encore sont à l'heure actuelle en extension en Suisse romande (écoles Montessori et, surtout, Steiner).

## CONCLUSION (1)

(...)

**Le père** : En définitive... Bien, j'ai maintenant des informations sur ce qu'offrent différentes écoles alternatives, et à présent, la question se pose de savoir quelle est l'école la plus favorable pour notre fils.

**La mère** : Comme je vous l'ai déjà dit, Luc fait des deux en allemand et en math, pouvez-vous nous conseiller l'une de ces écoles ?

**Le conseiller en orientation** : Avant de répondre à cette nouvelle demande, je tiens à préciser un point. Vous disiez, Monsieur, avoir reçu des informations sur ce qu'offrent ces écoles. Je souligne cela; en effet, les données que je vous ai transmises ne reposent pas sur une étude faite sur le terrain, c'est-à-dire que les intentions écrites par les écoles n'ont pas été vérifiées sur place.

**Le père** (en riant) : Ces écoles n'offrent donc pas de garantie sur ce qu'elles promettent ?

**Le conseiller en orientation** : Je trouve amusant que vous parliez de garantie. En effet, dans tout autre domaine que celui de l'éducation, le mandant ou le client peut revendiquer légalement des dédommagements auprès de son mandataire s'il estime que le contrat qui les lie n'a pas été rempli. Cette question vient d'ailleurs d'être récemment posée dans un domaine nouveau, celui de la génétique : un tribunal d'un pays occidental a accepté la plainte de parents qui avaient "commandé" un enfant à une mère "porteuse", cette dernière leur ayant remis un bébé handicapé. Il s'agit d'une anecdote...

**Le père** : Il existe pourtant des chiffres sur le taux de réussite des élèves.

**Le conseiller en orientation** : C'est une autre façon d'aborder la question de la garantie par rapport à l'école. Vous pouvez consulter les statistiques scolaires et relever les pourcentages de réussite, d'échec des élèves, ainsi que les différentes orientations prises par ces derniers à la fin de la scolarité obligatoire. Ces données existent pour l'école publique et une recherche de ce type pourrait assez facilement se faire pour les écoles alternatives citées, j'imagine. Par contre, ces résultats ne vous garantissent pas que votre fils se trouvera dans l'une ou l'autre des rubriques des statistiques. D'ailleurs, ces résultats ne concernent qu'une partie des objectifs proposés par les écoles. Par exemple, les questions de l'insertion sociale ou de l'autonomie de l'élève ne sont pas visibles à partir de ces données chiffrées; un élève

(1) En ce qui concerne la forme de cette conclusion, je me suis inspiré d'un procédé d'écriture cher à Gregory Bateson, le métalogue. L'auteur définit ce terme in "Vers une écologie de l'esprit", Seuil, 1977. Pour lui, "un métalogue est une conversation sur des matières problématiques : elle doit se constituer de sorte que non seulement les acteurs y discutent vraiment du problème en question, mais aussi que la structure du dialogue dans son ensemble soit relevante pour le fond."

peut être inséré socialement ou non indépendamment de ses résultats scolaires, idem pour l'autonomie. L'École a beaucoup changé depuis qu'elle est obligatoire (cela fait une centaine d'années); elle a été traversée par de nombreux courants et a connu diverses écoles alternatives; pourtant je ne connais pas d'étude qui montre clairement qu'un type de pédagogie ou d'école façonne tel type d'individu ou que c'est l'emploi de tel moyen qui a permis de réaliser tel objectif...

**La mère :** Mais alors, comment choisir ?... Ce que je souhaite, c'est que mon fils réussisse dans sa vie et se sente bien dans sa peau.

**Le conseiller en orientation :** Oui, j'en viens maintenant à votre demande de conseil, Madame. Je ne peux pas vous conseiller un type d'école à partir des quelques données sur les difficultés scolaires de Luc, dont vous m'avez parlé. Par contre, je peux vous proposer une démarche pour que vous puissiez vous déterminer par vous-même. Etes-vous intéressés ?

(Acquiescement des parents)

Eh bien ! Vous pourriez préciser ce que vous mettez sous les objectifs que vous venez d'évoquer pour votre fils : réussir dans la vie et se sentir bien dans sa peau. Que signifient réussir et se sentir bien ? Réussir dans tous les domaines ? A quels signes, intérieurs et extérieurs, verrez-vous que votre fils a réussi et se sent bien dans sa peau ?

**Le père :** Cela fait beaucoup de questions et après ?...

**Le conseiller en orientation :** Tenez, il me vient une idée pour sérier toutes ces questions. Je vous invite à noter chez vous, chacun pour vous sur une feuille, les valeurs éducatives que vous voulez défendre pour votre fils; je vous donne deux exemples de valeurs possibles à propos de réussite : il est important que Luc fasse de bonnes notes à l'école et ne redouble pas, ou alors il faut que Luc comprenne et assimile ce qu'il fait en classe, etc.

Dressez ensuite une autre liste qui énumèrera les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces valeurs. Par exemple lui trouver un bon répétiteur pour préparer ses devoirs, ou alors faire un bilan pédagogique auprès d'un spécialiste (un enseignant ou un psychopédagogue ou dans notre office) afin de déterminer quel est le problème scolaire de Luc, etc.

**Le père :** Je prends note, continuez.

**Le conseiller en orientation :** Puis faites une troisième liste où vous ferez figurer ce qui vous fait plaisir par rapport à la croissance et à l'évolution de votre fils. Par exemple, j'aime quand Luc est fier de montrer son carnet scolaire, ou alors cela me fait plaisir de voir que Luc applique ses connaissances scolaires dans la vie de tous les jours, etc.

Vous pourrez alors comparer le contenu de vos listes et en discuter. Votre fils peut d'ailleurs également dresser de telles listes et participer à votre discussion. A treize ans, il a justement comme tâches de développement de commencer à déterminer ses propres valeurs et de préciser ce qu'il est d'accord et a envie de faire pour les défendre.

A partir de là, vous pourrez reprendre les informations que vous avez sur les différentes écoles et les comparer à vos valeurs, moyens, désirs. Si vous le souhaitez, nous pourrions nous rencontrer à nouveau de manière à voir ensemble quels sont, parmi les éléments que vous apportez, ceux qui sont compatibles ou non avec ceux offerts par les écoles. Je serai dans ces conditions mieux à même de vous conseiller.

**La mère :** Cela me paraît une bonne idée (hochement de tête du père). Et vous, Monsieur ? Confieriez-vous vos enfants à l'une de ces écoles ?

**Le conseiller en orientation :** C'est dans un cas comme celui là que je dis "bonne question" pour moi. En fait je ne sais pas... Merci de votre question... Je vais en parler ce soir à ma femme et pourquoi pas faire aussi l'exercice que je vous ai proposé... Il est vrai que nous attendons pour bientôt un enfant.

ANNEXES

Nombres d'élèves qui suivent une école privée, exprimés en % du nombre total des élèves par canton

Lieux	Années	Degré primaire	Degré secondaire
Suisse	1978	1,97	5,76
	1981	2,20	5,56
	1986	2,58	5,90
Berne	1978	1,60	4,40
	1981	1,50	4,60
	1986	1,20	3,90
Fribourg	1978	1,80	4,40
	1981	1,70	4
	1986	0,90	4
Vaud	1978	4,80	7,30
	1981	4	8
	1986	4,40	8,50
Genève	1978	10	10,60
	1981	10,60	10,70
	1986	12,40	12,90
Jura	1978	0,4	5,40
	1981	1,90	8,10
	1986	1,40	10
Neuchâtel	1978	0	0,7
	1981	0	0,6
	1986	0 (1)	0,5
Valais	1978	1,90	8,10
	1981	1,50	7,30
	1986	1	7

D'après des données de l'Office fédéral de la statistique suisse (26/10/1986)

(1) Une trentaine d'élèves des écoles du Canton de Neuchâtel n'ont pas encore été recensés et transmis à l'office.

### **Rudolph Steiner, les leçons comme oeuvres d'art**

Pour Rudolph Steiner, l'école de l'avenir doit être basée sur une connaissance approfondie de l'homme. Sa pédagogie vise donc à créer un espace vital où l'enfant puisse s'épanouir. Elle veut aider les enfants à trouver eux-mêmes leur voie, à se situer plus tard dans la vie en fonction de leurs intérêts et de leurs capacités. Pour ce faire, l'école Steiner s'oppose à toute conception éducative basée sur le rendement et l'efficacité économique. Les matières enseignées sont envisagées comme des moyens de stimuler l'imagination, d'éveiller la pensée et de cultiver le sentiment du beau, du bien, du vrai. Dans cette optique, l'éducation ne peut être une science mais un art, pas toujours facile à réaliser dans les conditions actuelles de notre société.

### **Maria Montessori, l'éducation par les sens**

Par ses idées et ses techniques, Maria Montessori a largement contribué à l'installation de l'éducation nouvelle au niveau préscolaire. Partant du principe qu'il n'est d'éducation sans éducation préalable des sens, elle accorde une place prépondérante à la gymnastique et à l'apprentissage à partir d'un matériel concret. Celui-ci consiste en cubes, plaques, clochettes dont tant les dimensions, les formes que les couleurs ont de l'importance. Il est prévu de manière à permettre la réalisation d'un ensemble d'exercices gradués selon les âges. L'enfant travaille individuellement; l'adulte intervenant le moins possible, sa liberté s'arrête où commence celle de ses camarades.

### **Célestin Freinet, l'imprimerie à l'école**

La méthode pédagogique mise au point par Freinet vise globalement deux choses. Premièrement, l'acquisition des connaissances de base, par l'utilisation d'un matériel individuel inspiré des fiches de Washburn, et complétées par des tests permettant le contrôle du travail. Deuxièmement, la culture des moyens d'expression par la composition en groupes de journaux scolaires. Cette dernière activité donne lieu au travail d'imprimerie, principale innovation de Freinet, sur des presses étudiées pour les enfants. Elle peut se prolonger dans les échanges inter-scolaires. Les procédés mis au point par Freinet sont applicables à tous les degrés d'enseignement.

### **La pédagogie institutionnelle**

Issue de réflexions sur l'application des techniques Freinet et de travaux de la psychanalyse sur les groupes, la pédagogie institutionnelle repose essentiellement sur l'autogestion du groupe. Elle peut se décrire comme un ensemble de techniques, d'organisations, d'institutions internes requérant des adultes et des enfants initiative et engagement personnel. L'analyse institutionnelle souligne pour chacun les particularités de son implication dans le groupe dont il a collaboré à instaurer les structures.

### **L'autogestion pédagogique**

La pédagogie de groupe et surtout la pédagogie institutionnelle conçoivent le groupe d'élèves organisé en autogestion. Les enfants sont pleinement responsables de leur formation. Aucun programme n'est prévu par l'adulte; il laisse à l'élève la liberté d'accepter l'étude ou de la rejeter quand il lui plaît. Devant l'échec de cette attitude trop libertaire, les méthodes d'autogestion actuelles tendent à préciser les moyens de mise en pratique des recherches effectuées par l'enfant.

(1) Ce glossaire a été réalisé par Catherine Maret; il est tiré du périodique **Pro jeunesse**, Jeunesse, famille et société, 4-83/1-84 (65e année), p. 23.

### Quelques références sur le thème des écoles alternatives

Toutes les écoles contactées proposent aux personnes intéressées des informations sous forme de dossiers, de bulletins ou de feuillets de présentation. Voici une liste d'adresses où l'on peut obtenir de plus amples informations sur la question :

a) I.R.D.P.

Fbg de l'Hôpital 43  
2000 Neuchâtel  
038) 24 41 91

1. Un dossier relatif aux écoles alternatives contient :
  - un mémoire de Meyer P. et coll., Récréatif : 15 entretiens avec des anciens élèves de l'Ecole Active, IES, Genève, 1983,
  - un dossier de presse **Enseignement privé et Ecoles expérimentales**.
2. Une bibliographie sur le thème, mise à jour régulièrement, est disponible.
3. Deux bandes vidéo VHS :
  - P.-H. Zoller et coll., L'école des autres, 1976, 60',
  - E. Salberg et coll., L'école Active de la Barigoule, TVR, 1976, 47'.

b) Monsieur Martin Naef

Schürferweg 69  
4057 Basel  
061) 65 51 13

- L'auteur a réalisé une étude complète sur le thème.
- Un livre présentant les écoles alternatives suisses devrait paraître cette année.

c) Séminaire des Sciences de l'éducation

Quai Robert Comtesse 2  
2000 Neuchâtel  
038) 21 31 81

1. Une bande vidéo VHS illustre différentes écoles étudiées à partir d'émissions déjà réalisées. La bande contient des informations sur l'école Montessori, l'école des Nouveaux Buissonnets, les écoles Actives de la Barigoule et de Chêne-Bourg ainsi que sur l'école de Bouleyres, 50'.
2. Des bandes vidéo VHS sont disponibles sur ce thème:
  - les écoles Parallèles, TF1 29/11/86 (95')
  - les écoles Actives, TSR 28/1/85 (30')
  - l'école Pestalozzi, TSR 26/4/86 (15')
3. On peut aussi se procurer deux dossiers sur ce thème :
  - S. Roller, Vous avez dit...pédagogie ? Oui, pédagogie, in **Vous avez dit...pédagogie**, n° 10, Neuchâtel, 1986;
  - M. Bosserdet, W. Perret, G. Richard et P. Marc, L'école nouvelle des Terreaux, in **Vous avez dit...pédagogie**, n° 11, Neuchâtel, 1987.

e) Des bandes vidéo VHS sont disponibles aux écoles :

- de Bouleyres (environ 4 h)
- des Buissonnets (30')
- Montessori de Genève (1 h)
- de la Barigoule (30')

**ADRESSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES ECOLES ALTERNATIVES DE SUISSE ROMANDE**

**Ecole Active Barigoule :**

39bis rt. de Malagnou, 1208 Genève, 022) 35 22 90

**Ecole Active de Chêne-Bourg :**

16bis av. Petit Senn, 1225 Chêne-Bourg, 022) 49 93 33

**Ecole Active de la Grande Ourse :**

Terraux 12, 2300 La Chaux-de-Fonds, contact : S. Uhlig, 039) 28 74 73

**Ecole Alternative L'Espace du Loup :**

2065 Savagnier(NE), contact : F. Boulianne, 038) 53 26 41

**Ecole Autogérée :**

8 rue de l'ancien Port, 1201 Genève, 022) 33 93 93

**Ecole de Bouleyres :**

Coopérative, 1636 Broc, contact : J. Zahnd, 029) 6 16 05

**Ecole Moderne :**

5-7 rue du Clos, 1207 Genève, contact : Mme J. Kern, 022) 36 07 00

**Ecoles Montessori de Genève :**

- 41 quai Wilson, 1201 Genève, contact : Mme C. Allenbach-Maison, 022) 46 31 13

- rue Montchoisy 50, 1207 Genève, contact : Mme J. Jaccaud, 022) 35 84 25

**Ecoles Montessori de Lausanne :**

- ch. Fauvette 10, 1012 Lausanne, 021) 33 11 35

- Ecole l'Aurore, ch. de l'Aurore 1, 1005 Lausanne, 021) 23 83 77

- Les Gais Lutins, av. de Jaman 10, 1005 Lausanne, 021) 32 87 05

**Ecole Montessori de Neuchâtel :**

- Garderie d'enfants, rue du Roc 10, 2000 Neuchâtel, 038) 25 59 65

**Ecole des Nouveaux Buissonnets :**

31 rue St Georges, 3960 Sierre, contact : Mme M.-T. Theler, 027) 55 15 04

**Ecole Rudolf Steiner de Lausanne :**

La Longeraie, 1110 Morges, contact : M. Reymond, 021) 71 74 94

**Ecole Rudolf Steiner de Genève :**

213 rt. d'Aire-la-Ville, 1242 Satigny, 022) 53 18 48

**Ecole Rudolf Steiner de Neuchâtel :**

La Coudraie, 2043 La Jonchère, 038) 36 17 86

**Jardin d'enfants Rudolf Steiner de Fribourg :**

Rosiers 4, 1700 Fribourg, 037) 26 27 58

**Jardin d'enfants Rudolf Steiner du Nord Vaudois :**

r. des Pêcheurs 13, 1400 Yverdon, 024) 21 22 75

### Quelques lois relatives aux missions, buts et finalités des écoles romandes (1)

**Canton de Berne** (Loi sur l'école primaire, version inofficielle, état au 1er janvier 1981, articles 1 et 2) :

"L'école a pour mission de seconder la famille dans l'éducation des enfants.

"Elle aide à cultiver le caractère, l'intelligence et les qualités de coeur de la jeunesse qui lui est confiée; elle lui fait acquérir des connaissances, éveille ses aptitudes et favorise son développement physique.

"L'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu et à former dans un sens chrétien sa volonté de se comporter consciencieusement à l'égard de son prochain."

"L'école publique est neutre au point de vue confessionnel. L'enseignement qu'on y donne ne doit porter atteinte ni à la liberté de croyance et de conscience garanties par les Constitutions fédérale et cantonale, ni aux droits des parents garantis par le Code civil."

**Canton de Fribourg** (Loi scolaire du 23 mai 1985, articles 2 et 3) :

"L'école seconde les parents dans l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

"Elle est fondée sur la conception chrétienne de la personne et sur le respect de ses droits fondamentaux.

"Elle amène l'enfant à connaître son pays dans sa diversité et lui donne une ouverture sur l'ensemble de la communauté humaine."

"L'école contribue :

"a) à développer les facultés intellectuelles et créatrices de l'enfant en l'aidant à acquérir les connaissances et les savoir-faire fondamentaux;

"b) à former le caractère et à développer le jugement de l'enfant;

"c) à développer les aptitudes physiques de l'enfant;

"d) à donner à l'enfant le sens de ses responsabilités envers lui-même, autrui et la société;

"e) à favoriser l'épanouissement spirituel et religieux de l'enfant, dans le respect de la liberté de conscience et de croyance."

**Canton de Genève** (Loi sur l'instruction publique du 23 juin 1977, article 4) :

"L'enseignement public a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun:

"a) de donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former;

"b) d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques;

"c) de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement;

"d) de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en développant en lui le respect d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération;

"e) de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école."

**Canton du Jura** (Loi sur l'école primaire du 9 novembre 1978, articles 1 et 2) : ces articles reprennent ceux du canton de Berne (cf. ci-dessus).

(1) Ce recueil a été dressé avec l'aide du Service de documentation de l'IRDP, que nous tenons à remercier chaleureusement.

**Canton de Neuchâtel** (Loi scolaire du 20 octobre 1982, article 15) :

"Les écoles primaires et secondaires dispensent l'instruction en favorisant notamment l'acquisition des connaissances nécessaires à la vie sociale et professionnelle.

"Elles contribuent, en collaboration avec la famille, à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant par le développement de ses facultés, de ses goûts et de son sens des responsabilités.

"Elles atteignent ces buts par un enseignement progressif, adapté aux capacités des élèves."

**Canton du Valais** (Loi sur l'instruction publique du 16 septembre 1983, refusée par le peuple en décembre 1983, article 4) :

"L'école a pour mission principale de seconder la famille dans sa tâche d'éducation et d'instruction de la jeunesse en s'efforçant de favoriser l'épanouissement de chaque élève.

"Ses buts généraux sont :

"a) de développer les facultés intellectuelles et créatrices de l'élève et de l'aider à acquérir les connaissances fondamentales;

"b) de répondre aux besoins spirituels et religieux de l'élève dans une perspective chrétienne et dans le respect de la liberté de conscience et de croyance;

"c) de permettre à l'élève de développer sa personnalité et ses facultés de discernement et de jugement;

"d) de favoriser le développement des aptitudes physiques et manuelles de l'élève;

"e) de susciter chez l'élève le désir permanent d'apprendre et de se cultiver;

"f) de préparer l'élève à assumer ses responsabilités au sein de la société."

**Canton du Valais** (Loi sur le cycle d'orientation du 16 mai 1986, articles 3 et 47) :

"L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse.

"A cet effet, elle recherche la collaboration des Eglises reconnues de droit public...

"Elle s'efforce de développer le sens moral, les facultés intellectuelles et physiques de l'élève, de le préparer à sa tâche de personne humaine et de chrétien."

"Le cycle d'orientation offre à l'élève la possibilité :

"a) de parfaire son éducation et son instruction générales, afin de contribuer à son épanouissement personnel et de le préparer à assumer ses responsabilités au sein de la société;

"b) de répondre à ses besoins spirituels et religieux dans une perspective chrétienne et dans le respect de la liberté de conscience et de croyance;

"c) d'acquérir les connaissances et de développer les aptitudes nécessaires à sa formation ultérieure;

"d) de développer ses capacités utiles à une formation autonome;

"e) de s'orienter progressivement et à son rythme vers la voie qui correspond le mieux à ses goûts et à ses aptitudes."

**Canton de Vaud** (Loi scolaire du 12 juin 1984, article 3) :

"L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.

"Plus particulièrement, elle vise à faire acquérir à l'enfant des connaissances, des techniques et des méthodes, à développer ses facultés intellectuelles, manuelles et créatrices, à exercer ses aptitudes physiques, à former son jugement et sa personnalité, à lui permettre, par la connaissance de lui-même et du monde qui l'entoure, de trouver sa place dans la société."

## "V O U S   A V E Z   D I T . . .   P E D A G O G I E"

- N° 1 : P. Marc, J.-M. Chappuis & P. Rovero, Echecs des uns, inéchecs des autres : de la re-connaissance dans le puzzle scolaire des attentes, avril 1982, 36 p.
- N° 2 : M. Schmidt, Inégalités sociales et culturelles; étude statistique de l'épreuve d'évaluation au cycle d'orientation en 1981 dans le canton de Fribourg, juin 1982, 30 p.
- N° 3 : P. Rovero, Influence des pratiques éducatives et langagières de familles migrantes sur les performances linguistiques de leurs enfants, octobre 1982, 36 p.
- N° 4 : P. Marc, Du savoir ou du maître : lequel définit l'élève ? janvier 1983, 17 p.
- N° 5 : J.-M. Chappuis & P. Marc, De l'hétérogénéité des jugements fournis par les maîtres, ou de l'importance singulière de la personnalité de l'enseignant, novembre 1983, 67 p.
- N° 6 : V. Massard, J.-M. Chappuis & P. Marc, Des perceptions des fonctions de l'Ecole par les enseignants, avril 1984, 27 p.
- N° 7 : P. Marc, Ecole et psychanalyse, points de vue d'un enseignant, mars 1985, 65 p.
- N° 8 : P. Favre, P. Kernén, P. Marc, V. Massard, M. Nicolet, P. Rovero et M. Schmidt, Le tronc commun au degré 6, juin 1985, 50 p.
- N° 9 : P. Marc (coll. D. Gabus, Ph. Rovero & M. Schmidt), La connaissance et/ou la personne : Une réflexion sur la pédagogie universitaire, janvier 1986, 29 p.
- N° 10 : S. Roller, Vous avez dit... pédagogie ? Oui, pédagogie, juin 1986, 50 p.
- N° 11 : L'école nouvelle des Terreaux (Neuchâtel, 1929-1939), articles de Marguerite Bosserdet, William Perret, Gustave Richard et Pierre Marc, février 1987, 103 p.

(Egalement disponible : P. Marc, Les attentes dans les écrits pédagogiques : l'exemple de Makarenko, **Dossiers de psychologie**, avril 1982, 26 p.)

U N I V E R S I T E   D E   N E U C H A T E L

Séminaire des Sciences de l'Education  
2 Quai Robert-Comtesse 2000 Neuchâtel  
(038) 21 31 81